

LES RECOURS DANS LES VOIES D'EXÉCUTION

VENDREDI 16 OCTOBRE 2009
Grand'Chambre de la Cour de Cassation

JURISPRUDENCE

Disponibles sur le site AAPPE :

- [Cour d'Appel d'AIX EN PROVENCE – Ordonnance de référé du 13 décembre 2007](#) (ZUBANOVIC C/ SA LYONNAISE DE BANQUE)
- [Cour d'Appel d'AIX EN PROVENCE – Arrêt du 18 mars 2008](#) (SAMOEY C/ CAISSE DE CREDIT MUTUEL DE CAGNES SUR MER)
- [Cour d'Appel de PARIS – Arrêt du 10 avril 2008](#) (BENCHIMOL C/ SYND COP 43 RUE EMILE ZOLA – MONTREUIL)
- [Cour d'Appel de PARIS – Arrêt du 17 avril 2008](#) (ASGHAR C/ SARL GERARD HERMAN CONSULTANT & MANAGEMENT)
- [Cour de Cassation, Chambre Civile 2 – Arrêt du 23 octobre 2008](#) (N° de pourvoi 08-13404)
- [Cour d'Appel de LYON – Arrêt du 4 décembre 2008](#) (BOREL C/ CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE RHONE ALPES AUVERGNE)
- [Cour de Cassation, Chambre Civile 2 – Arrêt du 18 juin 2009](#) (N° de pourvoi 08-10843)

Disponibles sur legifrance.gouv.fr :

- Cour d'appel de CAEN - Arrêt du 4 septembre 2007 (RG 05/03552)
- Cour d'appel de PARIS - Arrêt du 12 septembre 2007 (RG 07/06644)
- Cour d'appel de BORDEAUX - Arrêt du 4 décembre 2007 (RG 06/003877)

- Cour de Cassation, Chambre Civile 1 - Arrêt du 5 février 2009 (N° de pourvoi 07-20196)
- Cour de Cassation, Chambre Civile 2 - Arrêt du 18 juin 2009 (N° de pourvoi 08-12240)

DOCUMENTATION

- **RTD Civ. 1988 p.911**
Le devoir de conseil de l'avocat est absolu, comme celui du notaire. Patrice JOURDAIN, Professeur à l'Université Panthéon-Sorbonne (PARIS I).
- **RTD Civ. 1991 p.160**
La gravité de la faute en matière d'abus du droit de recourir aux voies d'exécution. Jacques NORMAND, Professeur à la faculté de droit et de science politique de REIMS.
- **AJDI 2002 p. 323**
La restitution après cassation peut inclure une indemnisation au titre de la plus value apportée à l'immeuble. Arrêt rendu par la Cour de Cassation, 3e civ – 13 février 2001 – N° 00-15.866.
- **AJDI 2008 p. 317**
L'exécution de la décision d'appel ultérieurement cassé ne peut donner lieu à dommages intérêts. Arrêt rendu par la Cour de Cassation, 3e civ – 5 décembre 2007 – N° 07-12.459.

BIBLIOGRAPHIE

- Chronique de Madame LEBORGNE dans la Revue Mensuelle Nexis Jurisclasseur de janvier 2009 (pages 6 à 10) : « Deux ans de saisie immobilière »
- Chronique de Madame LEBORGNE dans Droit et Procédures mai-juin 2009 (pages 128 à 131) : « Décret N° 2009-160 du 12 février 2009 »
- Chronique de Madame Sophie HOCQUET-BERG dans la Revue mensuelle Lexisnexis Jurisclasseur de juillet-août 2009 (pages 24 et 25) : « Responsabilités civiles particulières » – 219 « Devoir de conseil quant à une évolution jurisprudentielle acquise »

Retrouvez la base documentaire de l'AAPPE sur le site :

www.aappe.fr